

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2024 A 18 HEURES 30**

Etaients présents : Mesdames POTEZ et PADE
Messieurs DELASSUS, REGNIER, KRACZKOWSKI, DUMEIGE,
GREVIN et VERMERSCH

Etait absent excusé : Monsieur PIETERS ayant donné pouvoir à Monsieur VERMERSCH

Etait absent : Monsieur BEURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur VERMERSCH

Monsieur DELASSUS ouvre la séance.

1) Délibération pour l'encaissement d'une redevance (RODP) pour l'occupation, par GRDF, du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité de Bourdon

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité de Bourdon donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 Avril 2007.

GRDF est redevable, au titre de l'année 2024, pour cette redevance, d'une somme de 221,00 Euros.

Il est nécessaire que les membres du Conseil Municipal autorisent l'émission d'un titre pour l'encaissement de cette redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'émission d'un titre pour l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

2) Délibération concernant la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales Rue d'Hangest sur la parcelle cadastrée A 165 et D 206

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales Rue d'Hangest sur la parcelle cadastrée A 165 et D 206 ainsi que les devis.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ledit projet et retient le devis de l'Entreprise TERSPECTIVE de SALEUX pour un montant HT de 6 370,00 Euros soit 7 644,00 Euros TTC.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

3) Délibération concernant : les demandes de subventions au titre : du Fonds d'Appui aux Communes 2022-2024 (Département) et au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et le plan de financement pour les travaux de réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales Rue d'Hangest sur la parcelle cadastrée A 165 et D 206

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales Rue d'Hangest sur la parcelle cadastrée A 165 et D 206 pour un montant de travaux estimé à 6 370,00 € HT soit 7 644,00 Euros TTC correspondant au devis présenté par l'Entreprise TERSPECTIVE de SALEUX.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- sollicite l'aide du Département au titre du Fonds d'Appui aux Communes 2022-2024 et la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),

- adopte le plan de financement suivant :

- Subvention au titre de l'aide du Département « Fonds d'Appui aux Communes 2022-2024 » (40 %) : 2 548,00 Euros

- Subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) (30 %) : 1911,00 Euros

- Part revenant au maître d'ouvrage :
. Fonds propres : 1 911,00 Euros
+ TVA : 1 274,00 Euros

- autorise le Maire à solliciter lesdites subventions relatives au projet et l'autorise à signer tous documents relatifs au bon déroulement de ce dossier.

Monsieur le Maire atteste le non-commencement des opérations et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier soit déclaré et réputé complet.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

4) Délibération pour l'affouage 2024-2025

Monsieur le Maire présente le règlement d'affouage à mettre en place dans la Commune pour 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte pour 2024/2025 ledit règlement d'affouage.

Monsieur le Maire précise que 13 personnes du village se sont inscrites pour la campagne 2024/2025.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

5) Délibération sur le choix de la procédure de location de la hutte du Petit Marais pour la période 2025-2034

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte l'appel à candidatures par affichage en Mairie pour la location de la hutte du Petit Marais pour la période 2025-2034 :

APPEL A CANDIDATURES

Pour le renouvellement du bail de chasse et de pêche de la hutte communale située dans le petit marais communal de BOURDON pour la période 2025 – 2034 :

- Les candidatures sont à déposer en l'office notarial de Maître Mohamed MATAICH situé ZA Allée de la Haute Borne – 80420 FLIXECOURT, du 16 Décembre 2024 au 3 Janvier 2025.
- Les critères d'appel à candidatures sont :
 - 1 – Priorité aux associations dont le siège social est situé sur la commune de Bourdon
 - 2 – Identification de l'association
 - 3 – Composition du bureau de l'association
 - 4 – Renseignements d'ordre administratif (dernier procès-verbal de l'assemblée générale ou procès-verbal de l'assemblée constitutive, règlement intérieur, nombre d'adhérents, etc...)
 - 5 – Budget prévisionnel de l'année de chasse 2025 – 2026
 - 6 – Lettre de motivation stipulant l'engagement sur les actions communales et environnementales
- Le loyer annuel est de huit mille trois cent cinquante et un euros soixante-trois centimes (8 351,63 Euros).
- Validation des candidatures par Maître Mohamed MATAICH du 4 Janvier 2025 au 16 Janvier 2025.
- Délibération du conseil municipal pour le renouvellement du bail 5^{ème} ou 6^{ème} semaine 2025.
- Cet appel à candidatures est affiché en Mairie du 18 Novembre 2024 au 15 Décembre 2024.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs au bon déroulement de ce dossier.

POUR : 9 dont 1 pouvoir

6) Informations et questions diverses

- Monsieur KRACZKOWSKI remercie au nom du Conseil :
 - . les bénévoles, les Familles CARON Daniel et RASSE Xavier pour leur implication pour la manifestation d'Halloween ainsi que les habitants présents,
 - . les nombreuses personnes et jeunes du village qui ont participé à la Cérémonie du 11 Novembre.

- Monsieur DELASSUS informe que :
 - . Madame Nathalie BEAUCOURT, Coordinatrice du Réseau Lecture Nièvre et Somme propose à la médiathèque de Bourdon une lecture théâtralisée de la Comédie de Picardie dans le courant de l'année 2025 (financée par la Bibliothèque Départementale de la Somme). Communication sera faite si ce projet se réalise.
 - . La mairie a reçu de l'ARS les résultats d'analyse de l'eau d'alimentation qui est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
 - . La subvention au titre de l'action « Travaux de sécurisation des îlots centraux Rue du 8 Mai et Rue d'Hangest » a été accordée par le Conseil Départemental pour un montant de 5 306 Euros, soit 40 % du montant HT.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close.